

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge



au graffe du tribunal de l'entreprise francophone dereffexelles

N° d'entreprise : 0505.619.626

Dénomination

(en entier): ENGIE GLOBAL BUSINESS SUPPORT

(en abrégé): ENGIE GBS

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée Adresse complète du siège: boulevard Simon Bolivar 34 - 1000 Bruxelles

Objet de l'acte: NOMINATIONS STATUTAIRES / GESTION JOURNALIERE

Le Conseil d'administration en sa séance du 29 mars 2019 a :

- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Guy Ruelle avec effet au 29 mars 2019;
 - décidé de ne pas procéder à son remplacement, réduisant le nombre d'administrateurs à 8.
- pris acte de la désignation par le Conseil d'administration de Monsieur Jean-Louis Samson, actuellement administrateur, en qualité d'administrateur délégué.

Les mandats d'administrateurs ne sont pas rémunérés.

Le Conseil a en outre arrêté sa gestion journalière comme suit :

Sans préjudice de la représentation générale de la société en tous actes par deux administrateurs de la société en vertu de l'article 19 des statuts, le Conseil d'administration délègue la représentation de la société en ce qui concerne la gestion journalière à MM. Patrick van der Beken, Jean-Louis Samson, Philippe Laurent, Mme Christine Marchal, MM. Wathelet Lepour et Dirk Raemaekers ainsi qu'à MM. Thierry van den Hove, Jean-Marc Turchini, Peter Verbiest et Mme Annick Falisse, agissant deux à deux ainsi qu'à la société ENGIE Management Company Belgium SCRI et ses représentants.

Mandats spéciaux :

- Le Conseil délègue à l'administrateur délégué et à la société ENGIE Management Company Belgium SCRI, la conduite opérationnelle (en ce compris la gestion journalière) de la société de manière non exclusive. Il sera fait en sorte que ENGIE Management Company Belgium et ses représentants puissent exercer l'autorité (pouvoir de direction et de surveillance) nécessaire sur les préposés de la société ENGIE GBS pour accomplir sa mission.
- Le Conseil délègue à Patrick van der Beken, Jean-Louis Samson, Wathelet Lepour et Dirk Raemaekers, administrateurs, à Peter Verbiest et à Mme Annik Falisse agissant deux à deux, le pouvoir de conférer par un rèclement général, des mandats spéciaux permanents dits "fonctionnels" permettant la gestion opérationnelle de la société (en ce compris la gestion journalière).

Ce règlement précise l'objet et l'importance financière des engagements ainsi autorisés.

Cette délégation annule et remplace toute résolution antérieure contraire

J.L. Samson Administrateur délégué P. van der Beken Président

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).